

min; et c'est en voulant rentrer au port qu'il a échoué près de la jetée est.

Grâce au bateau de sauvetage, l'équipage tout entier a pu être sauvé.

C'est au navire, il est fort encombré, on désespère de pouvoir le renflouer, et il sera infailliblement mis en pièces par les lames à la prochaine marée.

Malgré une mer démontée, le paquebot l'Albert Edouard n'a pas interrompu son service entre Boulogne et Folkestone.

## BELGIQUE

### LE DISCOURS DU TRÔNE.

Mardi a eu lieu l'ouverture solennelle de la session législative.

Depuis novembre 1880, il n'y avait plus eu de discours du trône.

Une séance royale est toujours un événement. Cette année, après les troubles de nos régions industrielles, le discours du trône excitait un intérêt tout particulier.

À une heure moins quelques minutes, S. M. le Roi est allé au palais de la Monnaie. Sa Majesté est accompagnée de S. A. R. le comte de Flandre. Sa Majesté et sa belle-sœur sont accueillies par les plus vifs applaudissements.

Vers une heure et dix minutes, la députation chargée par la Chambre et le Sénat d'aller recevoir le Roi, entre dans la salle, dont les tribunes réservées et publiques sont comblées ainsi que le pourtour de l'hémicycle réservé aux dames en grande toilette.

À une heure et quinze minutes, l'huissier annonce : le Roi !

Sa Majesté s'avance accompagnée de S. A. R. le comte de Flandre et de S. A. R. le prince Baudoïn, héritier présomptif, au uniforme de général, qui paraît pour la première fois à la Chambre.

Le Roi salue les sénateurs, les représentants, la Reine, la comtesse de Flandre et le public.

De longues acclamations et des applaudissements répétés accueillent l'entrée du Souverain.

Le Roi s'assoit sur le trône. L'A. R. R. B. le comte de Flandre et le prince Baudoïn prennent place sur des fauteuils, l'un à la droite du Roi, l'autre à sa gauche. Aux bords du trône se groupent la maison du Roi.

Le Roi et la Reine découvrent, donne lecture, d'une voix très distincte, du discours du trône.

Le roi ostate avec bonheur les excellentes relations de la Belgique avec les autres puissances.

Le conseil, pour remédier à l'urgence commerciale des colonies créant ainsi de nouveaux débouchés.

Il dit qu'il sera de son devoir de la législature de chercher à améliorer le sort des classes laborieuses, (Salue de grands applaudissements de la part des groupes de gauche et de droite).

Le roi expose ensuite divers projets de réforme intérieure et termine en constatant que la situation financière du pays est satisfaisante.

Tout les passages principaux de ce discours :

« La réduction générale des prix a malheureusement amené l'abaissement des salaires.

« Des faits profondément regrettables, même attachés à l'exécution de la loi, ont été constatés, à savoir : que les salaires des ouvriers de la Belgique ont baissé de 10 à 15 p. 100, et que les salaires des ouvriers de l'étranger ont baissé de 20 à 25 p. 100. Mais la responsabilité ne incombe surtout à ceux qui ont provoqué par de coupables exactions, et aujour d'hui, Messieurs, je vous prie de vouloir bien examiner les propositions que j'ai eu l'honneur de vous présenter, et de vouloir bien voter les lois qui ont pour objet de remédier à ces exactions. »

« La situation des classes laborieuses est hautement digne d'intérêt et ce sera le devoir de la législature de chercher, avec un zèle et une sollicitude, à l'améliorer.

« Peut-être n'est-on trop compté sur le seul effet des lois, mais il est certain que les lois ont une grande influence et que la loi est une protection plus spéciale les faibles et les malheureux.

« Mon gouvernement a eu le devoir de faire étudier, dans un esprit d'ensemble, les diverses questions qui se rattachent à la législation du travail, et il a institué dans cet objet une commission tout à fait d'enquête et d'examen.

« Je me plais à rendre hommage au zèle et au dévouement avec lesquels elle a accompli cette tâche considérable.

« Relaté par ses travaux, mon gouvernement aura à vous saisir de projets de réformes importantes.

« Il convient de favoriser la libre formation de groupes professionnels, d'établir entre les chefs d'industrie et les ouvriers des liens nouveaux, sous la forme de comités d'arbitrage et de conciliation, de réglementer le travail des femmes et des enfants, de réprimer les abus qui se produisent dans le paiement des salaires et de faciliter la construction d'habitations ouvrières convenables, d'aider au développement des institutions de prévoyance, de secours, d'assurances et de pensions, et de chercher à combattre les ravages de l'ivrognerie et de l'immoralité.

« Il sera également nécessaire de prendre des mesures plus efficaces pour mettre un frein à la falsification des marchandises.

« La droite applaudit frénétiquement, la gauche restie silencieuse, puis la séance est levée.

« A la sortie du palais, le roi et les princes ont été accueillis par une foule immense.

« Le roi, le comte de Flandre et le comte de Hainaut, avant l'ouverture des Chambres, ont passé à cheval devant la garde civique.

« Ils ont été salués par les acclamations de la foule, et il n'y a eu aucune manifestation hostile.

« Au Sénat, M. de Méro, a été élu président par 35 voix contre 11 ; M. T'Kint de Koudenberg, premier vice-président.

« M. Croci dépose un projet de loi accordant l'amnistie pleine et entière aux condamnés de mars, mais qui n'ont pas été condamnés pour délits de presse connexes.

« MM. Mignot et Vancamps appuient cette proposition.

« La droite paraît résolue à se contenter des mesures indiquées dans le discours.

« Manifestation des femmes de Charleroi.

« Mardi à la manifestation des femmes de Charleroi, des femmes du pays de Charleroi en faveur de l'amnistie.

« Environ 1,000 femmes, vêtues de noir, sont arrivées à la gare de Midi à 11 h. 14, par un train spécial.

« A l'arrivée du train, une foule compacte, se trouvant dans et devant la gare, acclame la manifestation au cri de : Vive l'amnistie.

« Dans une entrevue que j'ai eue entre MM. Delsaux, bourgmestre de Bruxelles, et Volckers, directeur du Peuple, il fut décidé que la remise de la pétition serait faite à l'hôtel-de-Ville, et non à la Chambre car le bourgmestre ne pouvait pas accompagner un cortège politique le jour de l'ouverture des Chambres.

« Le cortège, composé d'environ 1,200 femmes, se met en marche à 11 h. 12 pour l'hôtel-de-Ville par les boulevards extérieurs, la rue de Naumet et la Montagne de la Cour.

« La foule était si compacte devant la gare que les agents de police ont dû dégrainer pour faire place au cortège.

« Bruxelles, 3 heures. — Les femmes de Charleroi ont remis leur requête de grâce à M. Delsaux, à l'hôtel-de-Ville. Aucun incident ne s'est produit, sauf quelques cris poussés par les manifestantes sur le passage des trompes se rendant à l'ouverture des Chambres.

« Plusieurs voix ont signalé la nuit de samedi dernier, il y a tout lieu de croire qu'ils ont été commis par la même bande.

« Chez M. Auguste Bracaval, les crochets ont été enlevés des volets, mais le travail a été abandonné ou ne s'est poursuivi.

« M. Charles Dhalluin a vu ses volets démontés de leurs gonds, mais les malfaiteurs n'ont pas pénétré chez lui.

« L'audace faite par la police et la gendarmerie de Mouscron n'a pu aboutir encore à aucun résultat concernant les coupables. Il est probable que, cette fois encore, les voleurs sont des fraudeurs vivant de leur métier, et passant leur vie à rôder aux environs des frontières, à la piste de toute occasion lucrative.

« Double crime à Liège (Lez-Anvers). — Hier vers les six heures charrettes se rencontraient sur

### SAVON DES PRINCES DU CONGO

pour la blancheur du teint. 1340-2514

## REVUE DES MODES

Paris, 3 novembre.

Le goût et le talent de nos atelières parisiennes triomphent, on peut le dire, dans le monde entier; car il n'est pas de jour où nous ne lisions dans un journal ou une revue : « La reine de Grèce, de passage à Paris, a commandé chez M. X... etc. — On vient d'expédier à la princesse de Galles, etc. » Puis, c'est le tour de l'impératrice de Russie, de la grande-duchesse Vladimir, de la reine de Serbie, de l'impératrice d'Autriche. Les femmes les plus élégantes des États-Unis, du Mexique, du Brésil et du Pérou sont habillées par nos grands couturiers parisiens, et les maisons de couture et de modes qui ont le plus de succès dans tous les pays sont dirigées par des Françaises.

Voilà une suprématie qu'on ne nous enlèvera pas. Ni la force, ni l'intrigue n'arracheront à notre pays ce pouvoir tout-puissant.

Nos journaux de modes vont dans le monde entier, en même temps que les produits merveilleux du goût et de l'esprit français, et la France est bien l'inspiratrice de toutes les élégances.

C'est que nos atelières en chiffons ont un talent et une imagination qui ne peuvent être égalés. On se demande où ils trouvent ces créations sans cesse renouvelées, où se dépense tant de coquetterie, tant de raffinement de luxe. On fait aujourd'hui des toilettes d'intérieur qui sont de véritables poèmes.

Nous avons vu une matinée digne des élégances du dix-huitième siècle : un petit Figaro, en velours frisé hélotrope. Le cou était décollé sur une chemisette de crêpe ciel complètement plissée. Le dos du Figaro n'était pas court, comme l'ordinaire, mais il fournissait quatre petites pattes décollées. La manche, en velours hélotrope, s'ouvrait au coude sur un bouffant de crêpe plissé. Ruban de rose noire au cou, au bord des manches et en ceinture.

N'est-ce pas de dentelle blanche? Pour le saut du lit, on fait des peignoirs pélerins tout à fait jolis, et nous en publierons prochainement un modèle.

Le tissu employé en gros lainage fond blanc, avec rayures de couleur. Les devants sont droits et boutonnés dans le milieu; le dos est centré par trois coutures. Tout l'original de ce déshabillé et son caractère lui viennent d'un grand capuchon doublé de soie et de grandes manches à la religieuse avec revers de soie, assortie à la doublure du capuchon et de la robe.

C'est rien, mais c'est charmant comme robe de chambre ou saut du lit.

La lingerie de couleur se portera moins en hiver. Ces batistes, pointillés de bleu et de rouge, ont surtout des altures de printemps et ne conviennent guère à un grosseau d'hiver. Nous aimons mieux pour la saison ou nous sommes, la batiste blanche ou le sirah de couleur.

Un chemise fort coquette est en batiste blanche, garnie de dentelle noire, avec paxtail assorti. Comme c'est élégant et quel éclat donne à la peau cette dentelle ! Avec une robe noire d'écotée, c'est la chemise obligée.

Les corsets sont de plus en plus courts et de plus en plus garnis. Un ornement consiste en trois rangs d'engrègne dans chacune desquelles passe un petit ruban de satin; dans le haut et dans le bas une dentelle, le tout blanc ou noir, selon que l'on préfère, et quelle que soit la couleur du corset, car la dentelle noire va bien sur les corsets de teinte pâle, comme la dentelle blanche est fort jolie sur un corset noir.

Point de jupons blancs pour la ville; et même beaucoup de personnes y ont complètement renoncé pour leurs toilettes de visites et de bal.

On fait de si jolies fantaisies en soie ! Parmi les vêtements de ville les plus en vogue, nous avons noté la jaquette de drap bourru ou lisse garnie de fourrure, la redingote et les mantelets visités de tous genres, longs ou courts.

Comme redingote, citons un modèle très nouveau. L'étoffe est un sergo de laine à grosses côtes, bleu-marine. Les devants sont agrafés droits à partir du cou; puis celui de droite vient en s'arrondissant croiser sur la hanche gauche, où il s'arrête en formant trois plis, sous une applique de passenterie mate, également bleu-marine. De cette façon, le pan de droite de la redingote resté un peu plus court que celui de gauche. Un galon de passenterie mate, simulant une grosse natte, suit les deux devants depuis le cou jusqu'au bas. Manche juive très-évasée dans le bas, doublée de soie bleu-marine et garnie d'un galon natté.

C'est fort commode à porter et très-jeune d'allure.

Une autre sorte de redingote, très-grande jupe et très-originale, est en matelassé de laine gris fer. Le devant est une cuirasse collant depuis le cou et s'ajustant à la taille comme un jersey; il est ouvert de chaque côté depuis l'épaule jusqu'au bord de la jupe, pour laisser voir un panneau de velours gris, étroit comme un soufflet de l'épaule à la taille, puis devenant un peu plus large à la jupe.

Une rangée de petits grolots de soie grise borde les deux côtés du vêtement qui touchent au velours. Une belle passenterie mate passe au bas de la taille et de la jupe.

On le saurait s'imaginer, sans l'avoir vu, l'élégance typique de ce vêtement.

Comme jaquette, nous n'avons à citer qu'un modèle très-seyant, en velours de Lyon, inspiré des vestes d'intérieur en velours que l'on fait pour messieurs. Les devants sont croisés avec deux rangs de boutons, le dos complètement ajusté, enroulé à la basque. Un gros galon de soie borde tout le vêtement, que l'on double en soie de couleur vive.

## GHOSÉS & AUTRES

Le docteur X... vient de perdre sa femme et l'autre jour, il s'est rendu chez le marbrier pour commander une mauséole en forme.

On a vu dans les modes, on débat. Le médecin choisit un monument de bois, mais demanda une réduction de prix. Le marbrier refusa. Puis écrivit à la fin :

— Alons, soit ! Mais c'est parce que c'est vous et que vous nous envoyez souvent du monde.

On annonce que, loin de se décourager de l'échec que sa proposition de loi, relative au divorce obligatoire au bout de cinq ans de séparation de corps a éprouvé dans la Chambre haute, M. Vassier se propose de saisir le Sénat d'une nouvelle proposition beaucoup plus nette. Je suis en mesure de vous en communiquer dès à présent le texte exact :

« Sont considérés comme divorcés tous les époux qui n'auront pas fait, depuis trois jours, une déclaration contraire. »

Cette loi passera à la Chambre à une forte majorité; mais on craint le Sénat. Il sera saisi.

## CHAMBRE DES DÉPUTÉS

(De nos correspondants particuliers et par FIL SPÉCIAL)

Séance du mercredi 10 novembre.

Présidence de M. Floquet, président.

L'ordre du jour appelle la reprise de la discussion de l'impôt sur les successions.

M. Amatag se demande si l'état de l'industrie et du commerce permet d'augmenter les charges du pays.

Il critique le discours de M. Dreyfus, en faveur de l'impôt sur le revenu, qu'il considère comme la plus grave proposition envisagée jusqu'à ce jour.

Il rappelle le débat qui se sont produits sur cette question depuis 1848.

Il demande que toutes ces tentatives ont eu pour but un impôt de redressement, et non d'accroissement.

L'orateur établit un parallèle entre les situations financières de nos deux nations.

Il fait l'éloge de l'Italie.

Il montre l'Angleterre payant 10 0/0 d'impôts mobiliers et immobiliers, quand la France en paie 15 0/0.

La gauche couvre la voix de l'orateur du bruit de ses conversations.

La droite invite M. Amatag à ne pas abréger.

M. Floquet est obligé d'intervenir fréquemment pour rétablir l'ordre.

M. Amatag poursuit la discussion.

Les capitaux et les revenus de l'Allemagne paient 18 millions; ceux de France 1 milliard 300 millions.

La Suisse paie 35 0/0.

L'orateur ne croit pas qu'il y ait rien à faire.

La séance continue.

## DERIÈRE HEURE

(De nos correspondants particuliers et par FIL SPÉCIAL)

Le tarif général des douanes et le Tonkin.

Paris, 10 novembre, 1 h. 35 s. — MM. Siegfried et Waddington, députés de la Seine-Inférieure, et Cordier, sénateur du même département, ont présenté ce matin à MM. de Freycenet et de la Porte, une démotion d'urgence tendant à la suppression de la loi de 1857, relative à l'annulation du tarif général des douanes, au lieu de la simple suspension accordée naguère.

Les membres du gouvernement ont promis de prendre cette démotion en sérieuse considération.

La classe de 1894.

Paris, 10 novembre. — Les jeunes soldats de la seconde portion de la classe 1894 qui ont été maintenus sous les drapeaux comme illettrés, mais qui ont eu une bonne conduite, seront envoyés en disponibilité le 18 décembre prochain.

## BERNARD

dentiste

### MÉDAILLE D'OR

77, rue Nationale, LILLE 1897

## COUTEAUX

Grands Rayons de Coutellerie

Couteaux de table et de dessert, de tous genres et de tous styles, en os, ébène, bufile, corne blanche ivoire, nacre, etc.

## CISEAUX

Choix considérable de ciseaux de toutes formes et de toutes grandeurs, pour couturiers, tailleurs, ciseaux pour mécaniciens, ciseaux de poche se fermant, ciseaux bouts ronds, etc.

RASOIRS garantis français, anglais, belges, etc.

## MAISON BONNAY-PECQUEUR

Rue Nain, 3, près l'Hôtel Ferraille, ROUBAIX

COUTEAUX DE POCHES à une et plusieurs lames, coupe-cors, couteaux-poignards, couteaux de poche fins de tous modèles, etc.

Cooperets pour échantillons

Réparations et repassements tous les jours.

## LE MASSON

Dentiste Expert

Dents et Dentiers perfectionnés

Rue de l'Espérance, 6, Roubaix

## KEMMERICH

EXTRAIT DE LA 22e ANNÉE

3 Diplômes d'honneur — 3 Médailles d'or dont l'Empire a été le premier à lui décerner une récompense nationale. Le succès a sa source dans la qualité supérieure et la solidité de son travail. Le succès a sa source dans la qualité supérieure et la solidité de son travail. Le succès a sa source dans la qualité supérieure et la solidité de son travail.

Agent général pour la France : P. BUBOS, PARIS 1896

## COMMERCE

Les ventes de laines à Anvers

Anvers, 10 novembre, 11 h. 50 s.

730 balles de la Plata ont été mises en vente; 577 ont été vendues.

750 balles du Cap ont été mises en vente; 555 ont été vendues.

631 balles de la Russie ont été mises en vente; 63 ont été vendues.

Bonne animation. Prix fermement soutenus.

## COTONS

Telegrammes communiqués par M. BELLET-GAMONPARE

LE HAVRE, 10 novembre.

Ventes : 570 balles. Marché calme.

LIVERPOOL, 10 novembre.

Ventes : 10,000 balles. Marché soutenu.

NEW-YORK, 9 novembre.

Middling Upland, 9 1/2; ventes 37,000 balles.

Middling american : 4 New-Orleans 5 1/2; Savannah, 4 3/4.

LE HAVRE, mercredi 10 novembre.

(Dépêche spéciale)

Date	Nov.	Nov.	Nov.	Nov.
11	11	11	11	11
12	12	12	12	12
13	13	13	13	13
14	14	14	14	14
15	15	15	15	15
16	16	16	16	16
17	17	17	17	17
18	18	18	18	18
19	19	19	19	19
20	20	20	20	20
21	21	21	21	21
22	22	22	22	22
23	23	23	23	23
24	24	24	24	24
25	25	25	25	25
26	26	26	26	26
27	27	27	27	27
28	28	28	28	28
29	29	29	29	29
30	30	30	30	30

## CÉRÉALES & FARINES

Marché aux grains de Lille du 10 nov.

Bles blancs : Marécs, 57; hectolitres amérés, 67; hectolit. vendus; 7; hectolit. remis, 50. — Bles maçaux : Marécs, 67; hectolit. amérés, 67; hect. vendus, 67; hect. remis, 67.

Prix moyens des blés blancs : de 13 fr. 00 à 16 fr. 00 l'hectolitre. — Prix moyens des blés maçaux : de 12 fr. 00 à 15 fr. 00.

PARIS, mercredi 10 novembre

Dépêche spéciale

FARINES — 12 marques. — Tendence soutenue.

Date	Nov.	Nov.	Nov.	Nov.
11	11	11	11	11
12	12	12	12	12
13	13	13	13	13
14	14	14	14	14
15	15	15	15	15
16	16	16	16	16
17	17	17	17	17
18	18	18	18	18
19	19	19	19	19
20	20	20	20	20
21	21	21	21	21
22	22	22	22	22
23	23	23	23	23
24	24	24	24	24
25	25	25	25	25
26	26	26	26	26
27	27	27	27	27
28	28	28	28	28
29	29	29	29	29
30	30	30	30	30

## CRÉDIT LYONNAIS

Société anonyme fondée en 1855

CAPITAL : 200 MILLIONS

Ag. de Roubaix, rue de la Gare, à l'angle de la Grande-Place.

Depuis le 1er janvier 1895, les actions de 500 francs ont été remboursées à 500 francs, 5% l'an; — à 500 francs, 4 1/2% l'an; — à 500 francs, 4% l'an; — à 500 francs, 3 1/2% l'an; — à 500 francs, 3% l'an; — à 500 francs, 2 1/2% l'an; — à 500 francs, 2% l'an; — à 500 francs, 1 1/2% l'an; — à 500 francs, 1% l'an; — à 500 francs, 1/2% l'an; — à 500 francs, 1/4% l'an; — à 500 francs, 1/8% l'an; — à 500 francs, 1/16% l'an; — à 500 francs, 1/32% l'an; — à 500 francs, 1/64% l'an; — à 500 francs, 1/128% l'an; — à 500 francs, 1/256% l'an; — à 500 francs, 1/512% l'an; — à 500 francs, 1/1024% l'an; — à 500 francs, 1/2048% l'an; — à 500 francs, 1/4096% l'an; — à 500 francs, 1/8192% l'an; — à 500 francs, 1/16384% l'an; — à 500 francs, 1/32768% l'an; — à 500 francs, 1/65536% l'an; — à 500 francs, 1/131072% l'an; — à 500 francs, 1/262144% l'an; — à 500 francs, 1/524288% l'an; — à 500 francs, 1/1048576% l'an; — à 500 francs, 1/2097152% l'an; — à 500 francs, 1/4194304% l'an; — à 500 francs, 1/8388608% l'an; — à 500 francs, 1/16777216% l'an; — à 500 francs, 1/33554432% l'an; — à 500 francs, 1/67108864% l'an; — à 500 francs, 1/134217728% l'an; — à 500 francs, 1/268435456% l'an; — à 500 francs, 1/536870912% l'an; — à 500 francs, 1/1073741824% l'an; — à 500 francs, 1/2147483648% l'an; — à 500 francs, 1/4294967296% l'an; — à 500 francs, 1/8589934592% l'an; — à 500 francs, 1/17179869184% l'an; — à 500 francs, 1/34359738368% l'an; — à 500 francs, 1/68719476736% l'an; — à 500 francs, 1/137438953472% l'an; — à 500 francs, 1/274877906944% l'an; — à 500 francs, 1/549755813888% l'an; — à 500 francs, 1/1099511627776% l'an; — à 500 francs, 1/2199023255552% l'an; — à 500 francs, 1/4398046511104% l'an; — à 500 francs, 1/8796093022208% l'an; — à 500 francs, 1/17592186044416% l'an; — à 500 francs, 1/35184372088832% l'an; — à 500 francs, 1/70368744177664% l'an; — à 500 francs, 1/140737488355328% l'an; — à 500 francs, 1/281474976710656% l'an; — à 500 francs, 1/562949953421312% l'an; — à 500 francs, 1/1125899906842624% l'an; — à 500 francs, 1/2251799813685248% l'an; — à 500 francs, 1/4503599627370496% l'an; — à 500 francs, 1/9007199254740992% l'an; — à 500 francs, 1/18014398509481984% l'an; — à 500 francs, 1/36028797018963968% l'an; — à 500 francs, 1/72057594037927936% l'an; — à 500 francs, 1/144115188075855872% l'an; — à 500 francs, 1/288230376151711744% l'an; — à 500 francs, 1/576460752303423488% l'an; — à 500 francs, 1/1152921504606846976% l'an; — à 500 francs, 1/2305843009213693952% l'an; — à 500 francs, 1/4611686018427387904% l'an; — à 500 francs, 1/9223372036854775808% l'an; — à 500 francs, 1/18446744073709551616% l'an; — à 500 francs, 1/36893488147419103232% l'an; — à 500 francs, 1/73786976294838206464% l'an; — à 500 francs, 1/147573952589676412928% l'an; — à 500 francs, 1/295147905179352825856% l'an; — à 500 francs, 1/590295810358705651712% l'an; — à 500 francs, 1/1180591620717411303424% l'an; — à 500 francs, 1/2361183241434822606848% l'an; — à 500 francs, 1/4722366482869645213696% l'an; — à 500 francs, 1/9444732965739290427392% l'an; — à 500 francs, 1/18889465931478580854784% l'an; — à 500 francs, 1/37778931862957161709568% l'an; — à 500 francs, 1/75557863725914323419136% l'an; — à 500 francs, 1/151115727451828646838272% l'an; — à 500 francs, 1/302231454903657293676544% l'an; — à 500 francs, 1/604462909807314587353088% l'an; — à 500 francs, 1/1208925819614629174706176% l'an; — à 500 francs, 1/2417851639229258349412352% l'an; — à 500 francs, 1/4835703278458516698824704% l'an; — à 500 francs, 1/9671406556917033397649408% l'an; — à 500 francs, 1/19342813113834066795298816% l'an; — à 500 francs, 1/38685626227668133590597632% l'an; — à 500 francs, 1/77371252455336267181195264% l'an; — à 500 francs, 1/154742504910672534362390528% l'an; — à 500 francs, 1/309485009821345068724781056% l'an; — à 500 francs, 1/618970019642690137449562112% l'an; — à 500 francs, 1/1237940039285380274899242224% l'an; — à 500 francs, 1/2475880078570760549798484448% l'an; — à 500 francs, 1/4951760157141521099596888896% l'an; — à 500 francs, 1/9903520314283042199193777792% l'an; — à 500 francs, 1/19807040628566083983875555584% l'an; — à 500 francs, 1/39614081257132167967751111168% l'an; — à 500 francs, 1/79228162514264335935502223336% l'an; — à 500 francs, 1/158456325028528671871004446672% l'an; — à 500 francs, 1/316912650057057343742088893344% l'an; — à 500 francs, 1/633825300114114687484177786688% l'an; — à 500 francs, 1/1267650600228229374968355573376% l'an; — à 500 francs, 1/253530120045645874993671114672% l'an; — à 500 francs, 1/507060240091291749987342229344% l'an; — à 500 francs, 1/1014120480182583499764644458688% l'an; — à 500 francs, 1/2028240960365166999529288917376% l'an; — à 500 francs, 1/4056481920730333999058577834752% l'an; — à 500 francs, 1/8112963841460667998117155669504% l'an; — à 500 francs, 1/16225927682921335982353111339008% l'an; — à 500 francs, 1/32451855365842671984706222678016% l'an; — à 500 francs, 1/64903710731685343969412445356032% l'an; — à 500 francs, 1/1298074214637066879388248886712064% l'an; — à 500 francs, 1/259614842927413375877647773442128% l'an; — à 500 francs, 1/5192296858548267517555295468844512% l'an; — à 500 francs, 1/1038459371709653515511050917768896% l'an; — à 500 francs, 1/20769187434193070310221018355377984% l'an; — à 500 francs, 1/41538374868386140620442036710755984% l'an; — à 500 francs, 1/830767497367722812408840734215119968% l'an; — à 500 francs, 1/166153499473544562481760146843039936% l'an; — à 500 francs, 1/33230699894708912496352029368607872% l'an; — à 500 francs, 1/66461399789417824992704058737215744% l'an; — à 50